

N°RH/2024/47**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 mars 2024	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	22 mars 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 36 Votants : 48

Séance du 4 avril 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Richard ZEIGER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Jacques COURTAT, pouvoir à M. Laurent CHAT
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Détermination de la rémunération du chargé(e) de mission du développement économique**

RH/2024/47

Conseil communautaire du
4 avril 2024

Objet : Détermination de la rémunération du chargé(e) de mission du développement économique

Suite au congé non rémunéré du chargé de mission du développement économique pour une durée de 5 ans, il est proposé de déterminer la rémunération du futur(e) chargé(e) de mission dans le cas ou aucun fonctionnaire ne serait recruté.

VU le code général des collectivités,

VU le code général de la fonction publique et son article L.332-8,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires des agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 27-2006 portant création du poste de chargé de mission économique,

VU la vacance du poste,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer la rémunération de ce poste à temps complet en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire,

VU l'exposé du vice-Président,

VU la Conférence des Maires du 19 mars 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

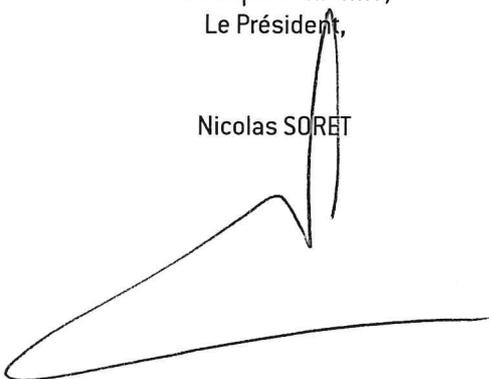
-DÉTERMINE la rémunération du chargé de mission du développement économique à l'indice brut 567 indice majoré 485 du cadre d'emploi des attaché territoriaux (Cat. A),

-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce recrutement.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

